



AVIS PUBLIC

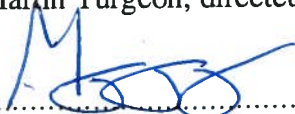
AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que l'avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 312 sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 242 a été donné le 7 MAI 2018 à la réunion du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

- La rémunération proposée est de 11 130 \$ par année pour le maire et de 3 710 \$ pour les conseillers. Cette rémunération est assortie d'une allocation de dépenses équivalente à la moitié de la rémunération proposée.
- La rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier en fonction du taux d'indexation fourni par la MRC de Montmagny et basé sur l'indice des prix à la consommation.
- Le règlement proposé est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.
- Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération sera versée à compter de la trente et unième (31^{ième}) journée d'absence jusqu'au retour du maire à ses fonctions. Cette rémunération sera égale à 100% de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses du maire comptabilisé sur une base journalière.


DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 8^e jour de mai deux mille dix-huit.

Martin Turgeon, directeur général


.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre quinze heures et seize heures de l'après-midi, le huitième jour de mai 2018.

 EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour de mai deux mille dix-huit.

2018/05/08

Signé : 
.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier